

# Bientraitance en Ehpad

Autoévaluation des pratiques professionnelles  
concourant à la bientraitance – enquête 2010



Agence nationale de l'évaluation  
et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

- **Deuxième enquête depuis l'opération lancée en 2008 « Bientraitance des PA accueillies en établissement »**
- **Un double objectif**
  - ✓ Un outil qui s'inscrit dans la démarche d'évaluation interne et d'amélioration des pratiques
    - Réfléchir en équipe à une politique de bientraitance
    - Se positionner sur quelques éléments clés ⇒ qualité de vie, respect des personnes, prévention des risque de maltraitance
    - Réaliser un diagnostic des actions mises en œuvre et des difficultés pour le déploiement de ces éléments
    - Identifier les actions à déployer
  - ✓ Un outil qui permet de réaliser au niveau national de réaliser un état des lieux des pratiques de bientraitance

- **Un taux de participation élevé :**
  - ✓ 76 % en moyenne nationale
  - ✓ Mais de 83 à 90 % en Franche-Comté
- **Âge moyen des résidents : 85.2 ans vs 84.75 (EHPA 2007)**
- **Dépendance plus élevée - GMP / PMP**
  - ✓ GMP : 686 vs 671 en 2009 mais 50% d'Ehpad avec un GMP > 700 vs 42 % en 2009
  - ✓ PMP : 177 mais 35% Ehpad avec un GMP > 700 ont un PMP > 200
- **Résidents Alzheimer et maladies apparentées déclarés**
  - ✓ Peu d'évolution : 45% vs 44 % en 2009
  - ✓ 40 % Ehpad ont une unité dédiée vs 34 % en 2009
  - ✓ Encore peu de PASA et UHR

- **L'évaluation initiale systématique :**
  - Visite préalable : 37% vs 32 %
  - Recueil de l'accord des résidents à leur entrée : 50 % vs 42 %
  - Temps d'observation  $\Rightarrow$  définir projet personnalisé : 52 % vs 48 %
  - Recueil des habitudes, des centres d'intérêt, potentialités du résident : 70 % vs 59 %
  - Recueil des attentes du résident : 51 % vs 43 %
  - Recueil des attentes de ses proches : 48 % vs 40 %
- **Le projet personnalisé (PP)**
  - Élaboré en équipe avec le résident : 22% vs 19 %
  - Évaluation de l'impact et appréciation du PP par le résident : 18 % vs 14 %
  - Réévaluation PP à la demande du résident : 35 % vs 30 %
  - Réévaluation PP à la demande de l'entourage : 27 % vs 24 %

- **Prévention des risques : procédure de gestion**
  - Recours à la contention passive : 91 % vs 86 %
  - Événements indésirables : 84 % vs 78 %
  - Faits de maltraitance : 74 % vs 60 %
- **Conseil de la vie sociale :**
  - Mis en œuvre par 93 % des Ehpad – 4% en cours d'installation
  - Considéré opérationnel pour seulement 85 %
  - Recueil des suggestions et plaintes des résidents et / ou les proches : 82 % vs 74 %
  - Animation du CVS permet l'expression réelle des résidents : 60 % vs 51 %
- **Continuité des soins la nuit**
  - Réalisée à 100 % vs 90 %

- **Une enquête riche d'enseignement : Un questionnaire, parce qu'il interroge les acteurs et fait émerger leur positionnement vis à vis de leurs pratiques, permet une amélioration de celles-ci.**
- **La bientraitance, démarche volontariste, situe les intentions et les actes des professionnels dans un horizon d'amélioration continue des pratiques tout en conservant une vigilance incontournable. Elle est une culture qui inspire les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service.**
- **Cette enquête met en évidence l'importance du Conseil de la Vie Sociale et l'avis de son président sur un certain nombre d'éléments contribuant directement à la bientraitance.**
- **Parce que ce type d'enquête permet une amélioration des pratiques et est une source pertinente d'informations, il doit être reconduit.**



# Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux

*Anesm*

Agence nationale de l'évaluation  
et de la qualité des établissements  
et services sociaux et médico-sociaux

5 rue Pleyel – Bâtiment Euterpe – 93200 Saint-Denis  
Tél. : 01 48 13 91 00 – Fax : 01 48 13 91 22 - [www.anesm.sante.gouv.fr](http://www.anesm.sante.gouv.fr)